

son apogée d'octobre à décembre. L'industrie du vêtement, sur laquelle la mode et la saison influent beaucoup, atteint des sommets au printemps et à l'automne, tandis que la demande d'instruments aratoires est plus grande au printemps et en été.

Il est impossible de déterminer le total des pertes causées par le chômage temporaire périodique. L'effet le plus grave est le gaspillage de la main-d'œuvre qui reste ainsi oisive. Les heures de travail non utilisées sont à jamais perdues. On estime qu'il y a 250,000 Canadiens en chômage saisonnier chaque hiver, même au cours des années d'emploi généralement élevé. En outre, si l'économie se ralentit tant soit peu, le nombre des chômeurs augmente et en même temps la perte de salaires.

Il faut aussi songer à ce qu'il en coûte annuellement pour secourir les chômeurs saisonniers. Employeurs et travailleurs doivent payer le gros des prestations d'assurance-chômage ordinaires et supplémentaires; l'État en paie le cinquième et se charge de l'administration. De janvier à avril 1955, plus de 142 millions ont été versés par la Commission d'assurance-chômage en prestations, dont 29 millions en prestations supplémentaires; ces dernières sont accordées à certaines classes de chômeurs qui ont épuisé leurs droits ou qui n'ont pas droit aux prestations ordinaires durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 15 avril de chaque année.

Quant aux chômeurs saisonniers auxquels ne s'étend pas l'assurance-chômage et qui ne peuvent bénéficier des prestations ordinaires ni supplémentaires, leur fardeau retombe sur les caisses de secours aux chômeurs, les organisations de charité, les groupements confessionnels et les particuliers. Outre ces dépenses directes, il existe toujours des frais d'ordre personnel et social qu'il est impossible de mesurer et qui sont l'apanage du chômage, quelle qu'en soit la cause.

Certes, les travailleurs saisonniers ne demeurent pas tous longtemps en chômage. Cela saute aux yeux si l'on examine les diverses catégories de travailleurs occupés à des travaux saisonniers. La première catégorie comprend surtout des étudiants, des ménagères, des travailleurs à leur retraite et d'autres personnes qui envahissent le marché du travail en périodes de pointe, mais s'en retirent lorsque leurs emplois prennent fin ou à la rentrée des classes. Une autre catégorie comprend les travailleurs qui passent d'une industrie à l'autre, par exemple, de l'agriculture au forage, selon les saisons. D'autres travailleurs se déplacent aussi d'une région à l'autre, tout en demeurant dans la même industrie. Une troisième catégorie comprend ceux qui ne travaillent qu'une partie de l'année et sont à la recherche d'un emploi le reste de l'année. Ce sont là les chômeurs saisonniers, mais ils ne constituent, toutefois, qu'une partie de l'effectif qu'atteint le caractère saisonnier de certains emplois.

#### CARACTÈRE SAISONNIER DE L'EMPLOI DANS LES DIVERSES INDUSTRIES

Le caractère saisonnier de l'emploi varie grandement d'une industrie à l'autre. L'exposé qui suit indique l'amplitude des variations saisonnières de l'emploi dans tous les groupes industriels (sauf l'agriculture), ainsi que les mois d'emploi maximum et minimum, le nombre approximatif de travailleurs saisonniers et le nombre maximum moyen de travailleurs. Les chiffres indiqués sont tous des moyennes pour les années 1947-1951. L'amplitude des variations saisonnières de l'emploi est, par définition, la différence moyenne entre l'emploi maximum et l'emploi minimum exprimés en pourcentage de l'emploi moyen. Plus l'amplitude est grande, plus grande est la proportion de travailleurs saisonniers. Comme les chiffres proviennent des établissements comptant 15 employés ou plus et que les petits établissements sont omis, les chiffres relatifs aux travailleurs saisonniers et à l'emploi moyen sont plutôt inférieurs à la réalité.